

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 892 abrogeant l'arrêté n° 639 du 11 juillet 1940.

n° 892

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 526 du 30/09/1940

Date de publication
28 septembre 1940

Date du numéro
30 septembre 1940

VISAS

Vul l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vul l'arrêté n° 639 du 11 juillet 1910

Considérant que la reprise des relations télégraphiques avec l'extérieur permet d'être renseigné sur le cours officiel des devises
ét rangères

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 28 septembre 1940,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— L'arrêté n° 639 susvisé du 11 juillet 1910 est abrogé. Art. 2. — Le présent arrêté sera publié et communiqué partout ou besoin
sera.

NOUAILHETAS.